

**Réponses de PALATINE ASSET MANAGEMENT
au
Code de Transparence ISR de l'AFG-FIR 2010**

PALATINE PREMIERE

I/ DONNEES GENERALES

1.a/ Nom de la société de gestion

Palatine Asset Management
42 rue d'Anjou
75008 PARIS
Site Internet : www.palatine-am.com
Une société du groupe BPCE

1.b/ Décrivez de façon générale la philosophie ISR de la société de gestion et la façon dont elle la décline complètement.

L'environnement économique fait apparaître un certain nombre de défis environnementaux et sociaux pour lesquels l'approche ESG (Environnement, Social et de Gouvernance) apporte une réponse efficace en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques socialement responsables, source de profit ou économiseur de risques...

En ce sens, l'Investissement Socialement Responsable est générateur de profit et réducteur de risques.

Palatine AM est convaincue qu'une démarche extra-financière (portant sur une approche environnementale, sociale et de bonne gouvernance) apporte une dimension complémentaire, permet d'enrichir l'analyse financière classique, et donc de dégager de la performance.

Cette démarche met en évidence :

- > Un indicateur avancé des risques et opportunités à moyen et long terme
- > Une compréhension de dynamiques sectorielles et réglementaires
- > Une bonne vision de la qualité du management

La prise en compte du développement durable est ainsi un outil de management du risque, de la stratégie concurrentielle, de la gestion des parties prenantes et de la qualité du management...

Au sein de l'équipe de gestion, deux gérants sont plus particulièrement en charge de la méthodologie ISR :

Palatine Asset Management - Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 1 917 540 € -
Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF n° GP 05000014 - Siège social : 42 rue d'Anjou 75008 Paris
- 950 340 885 RCS Paris - N° TVA FR 25 950 340 885
Site internet : www.palatine-am.com - Tél : 01 55 27 95 37 - Une société du groupe BPCE

1c/ Caractéristiques de PALATINE PREMIÈRE

Palatine Première est une SICAV obligataire euro investie principalement sur les émissions d'Etats de la zone Euro. Son objectif est de battre l'indice Euro MTS 5/7.

1d/ Détaillez les moyens permettant d'obtenir plus d'information concernant PALATINE PREMIÈRE

Toutes les informations sur ces OPCVM et sur la démarche de Palatine Asset Management sont disponibles sur notre site internet à l'adresse suivante www.palatine-am.com ou en contactant directement notre service commercial.

Un espace ISR sur le site regroupe spécifiquement l'ensemble des informations au travers de 3 grandes rubriques :

- Nos convictions : comprend la présentation ISR, la synthèse des réponses au code de transparence de l'AFG, les actualités mensuelles, notre engagement ISR ;
- Nos OPCVM ISR et processus de gestion ;
- Les reportings extra financiers et inventaires.

1 e/ Spécifiez le contenu des informations fournies aux investisseurs ainsi que leur fréquence et les moyens de communication utilisés.

Un reporting financier mensuel et un reporting extra-financier trimestriel de l'OPCVM sont adressés sur demande et sont disponibles sur notre site internet dont l'adresse est la suivante www.palatine-am.com.

De même sont disponibles le prospectus du fonds et son processus de gestion.

Le reporting mensuel reprend des indicateurs de performance, de risque (différents ratios), répartitions géographiques et sectorielles, les principales lignes, achats et ventes et politique de gestion du mois.

II/ CRITERES D'INVESTISSEMENT ESG

2a Comment PALATINE PREMIÈRE définit-il l'ISR ?

L'approche retenue est essentiellement de type « best in class » visant à déterminer les meilleures pratiques en matière environnementale, sociale et de gouvernance (critères ESG).

Après avoir effectué une analyse fondamentale de l'émetteur, la réalisation d'une analyse extra-financière ensuite permet de sélectionner les valeurs éligibles au portefeuille.

Les Pays doivent avoir une politique satisfaisante en matière de protection environnemental social et solidarité, état de droit et gouvernance.

2b Quels sont les critères d'investissement ESG de PALATINE PREMIÈRE ?

Les critères d'investissements ESG de Palatine Première ne concernent que les titres d'Etats.

PALATINE ASSET MANAGEMENT s'appuie sur les analyses et les critères de l'agence de notation extra-financière VIGEO.

Les domaines d'analyse sont :

- Protection et environnement
- Engagements en faveur de la protection sociale et des solidarités
- Etat de droit et gouvernance

Pour chaque domaine, deux types d'indicateurs sont utilisés :

- les indicateurs d'engagement (signatures / ratifications de conventions...)
- les indicateurs de résultat (prise en compte de la performance du pays et de la tendance)

2c Comment les critères d'investissement ESG sont-ils déterminés ?

Les critères ISR sont définis par la société de gestion sur propositions des analystes-gérants ISR et en s'appuyant sur l'expertise de Vigéo.

Ils sont révisés si nécessaire lors du comité ISR mensuel.

2d Comment les changements de critères sont-ils communiqués aux investisseurs?

Ces changements sont communiqués et signalés aux investisseurs via les reporting ISR et tout document reprenant notre processus de gestion ISR que l'on trouve sur notre site internet.

3a Décrivez votre méthodologie et votre processus d'analyse ESG.

Grâce aux indicateurs de Vigéo, chaque pays obtient une note pour chaque domaine d'analyse (Protection et environnement, Engagements en faveur de la protection sociale et des solidarités, Etat de droit et gouvernance).

Le score final est une moyenne équipondérée des trois domaines.

PALATINE PREMIÈRE n'investira que sur les pays ayant une note finale supérieure ou égale à la moyenne. Les pays dont la note est inférieure à la moyenne auront des obligations qui seront exclues de notre univers d'investissement à hauteur de 90% de l'actif du portefeuille.

3b Le gestionnaire de fonds emploie-t-il une équipe d'analystes internes ESG et/ou recourt-il à un ou plusieurs prestataires spécialisés dans ce domaine?

Palatine Asset Management s'appuie sur l'expertise d'une équipe de 2 gérants - analystes ISR (un dans le domaine Actions et l'autre dans l'univers des Taux).

Ainsi, la société utilise les analyses extra-financières de Vigéo retraitées par l'équipe ISR interne. Sinon, elle utilise les informations recueillies par l'équipe d'analystes-gérants ISR en direct ou via des brokers spécialisés intégrant une approche ISR, sinon via un questionnaire directement adressé aux entreprises.

3c Existe-t-il une procédure de contrôle ou de vérification externe de la méthodologie de l'analyse ESG ?

Notre méthodologie suivra les avancées de l'AFG, du FIR, de Novethic et celles promues par les différentes associations, investisseurs institutionnels, consultants, visant à développer l'ISR en France.

De même l'obtention du label ISR par Novethic est un gage du sérieux de notre démarche.

3d Le processus d'analyse ESG inclut-il un dialogue avec des parties prenantes ?

Le processus d'analyse ISR est soumis aux différents intervenants précédents (AFG, Novéthic..).

3e Les entreprises/émetteurs ont-ils accès à leur profil ou analyse ?

Oui, sur simple demande.

3f A quelle fréquence le processus d'analyse ESG est-il révisé ?

Notre processus d'analyse ESG n'a pour l'instant pas été révisé.

3g Quelles informations issues de ce processus sont divulguées aux investisseurs?

Les reporting ISR comprennent un commentaire ISR sur les principaux mouvements à l'achat et à la vente sur le trimestre écoulé, la note ISR globale sur 20, les notes des principales lignes, ainsi que le pourcentage de valeurs ne passant pas le filtre ISR, ces derniers étant disponibles sur notre site internet www.palatine-am.com

IV/ EVALUATION, SELECTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

4a Comment les résultats de l'analyse ESG sont-ils intégrés dans le processus d'investissement, notamment pour la sélection et l'approbation des entreprises/émetteurs dans lesquelles les fonds investissent ?

Les fonds ISR chez Palatine Asset Management sont gérés dans un premier temps selon des critères financiers classiques puis le gérant applique un filtre dit ISR pour prendre en compte la capacité des émetteurs à intégrer dans leur choix de développement des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Si la note globale répond aux exigences définies dans le processus d'investissement la société peut intégrer le portefeuille.

4b Quelles mesures internes et/ou externes sont mises en oeuvre pour s'assurer que les titres du portefeuille sont (ou ne sont pas) en ligne avec les critères d'investissement ESG ?

En amont, l'analyste-gérant assure l'éligibilité de chaque titre dans le portefeuille en terme ISR. Puis une fois le portefeuille constitué, l'équipe ISR s'assure que les portefeuilles ISR ne détiennent pas plus de 10 % d'émetteurs dont la note est inférieure à la moyenne.

4c Quel est le processus de désinvestissement en lien avec des critères ESG?

Toute dégradation d'un des critères ISR d'un titre est traduite dans sa note ISR. Un contact permanent existe entre les gérants et les analystes ISR rendant très rapide la circulation de ce type d'information. Par conséquent le gérant doit vendre la valeur tout en respectant l'intérêt des porteurs de parts. Au global si un émetteur se retrouve avec une note inférieure à la moyenne, il doit être vendu. Toutefois, le gérant doit le faire dans les meilleures conditions possibles. Un délai de quelques semaines est ainsi accepté.

4d Des désinvestissements découlant des critères ESG du ou des fonds ont-ils eu lieu dans l'année écoulée ?

Un reporting extra-financier trimestriel reprend les principaux désinvestissements, reporting que l'on peut retrouver sur notre site à l'adresse suivante www.palatine-am.com

4e Les investisseurs sont-ils informés des désinvestissements liés aux critères ESG ?

Si des critères ESG incitent la gestion à modifier son portefeuille, l'information est retranscrite dans le reporting extra-financier trimestriel. Ainsi, les investisseurs sont informés des modifications effectuées sur la période écoulée.

4f Le gestionnaire de fonds informe-t-il les entreprises/émetteurs des mouvements et/ou des changements de pondération dans le portefeuille liés au non-respect des principes ESG de PALATINE PREMIERE?

Non

4g Dans quelle mesure les résultats de la politique d'engagement sont-ils intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs ?

Nous ne menons pas de politique d'engagement directe. Aussi souvent que possible, PALATINE ASSET MANAGEMENT entretient un dialogue actif avec les entreprises/émetteurs ce qui enrichit nos analyses extra-financières. Ainsi, les résultats de la politique d'engagement sont intégrés dans la sélection des entreprises/émetteurs.

V/ POLITIQUE D'ENGAGEMENT

Palatine Première n'étant investi que sur des titres d'Etats ou garantis par un Etat, ce fonds n'est pas concerné par une politique d'engagement.

VI/ POLITIQUE DE VOTE

PALATINE PREMIÈRE ne détenant aucune action n'est pas concernée par l'exercice de droit de vote.